



*Ambassade d'Italie
Tunis*

Visa pour « soins médicaux » (V.S.U. ou V.N.)

Le visa pour soins médicaux permet l'entrée, aux fins d'un séjour de courte ou de longue durée, mais toujours à temps déterminé, à l'étranger ayant la nécessité de se soumettre à des traitements médicaux auprès d'institutions sanitaires italiennes, publique ou privées accréditées.

Le permis de séjour pour soins médicaux a une durée égale à la durée présumée du traitement thérapeutique. Ce permis est renouvelable tant que se poursuivent les nécessités thérapeutiques documentées.

Le visa pour soins médicaux pourra être délivré également à l'éventuel accompagnateur qui assiste l'étranger infirme, en présence de moyens économiques adéquats de subsistance.

Formalités pour une demande de visa pour Soins Médicaux (Vous devez vous présenter en personne muni de):

- 1- Un formulaire de demande de visa de séjour dûment rempli et signé ;
- 2- Un passeport en cours de validité supérieure de trois mois à la durée du séjour ;
- 3- Une photo format passeport ;
- 4- Une déclaration de la structure sanitaire préalablement choisie indiquant le type de soin, la date de début, la durée et le coût présumés ;
- 5- Une attestation de la structure sanitaire confirmant le dépôt effectué d'au moins 30% du coût global du traitement, la documentation prouvant la disponibilité en Italie de ressources suffisantes pour le paiement du résidu des frais sanitaires (allocations touristique de la devise tunisienne) ; le titre de voyage ; la documentation prouvant la disponibilité en Italie de nourriture et de logement pour l'accompagnateur pendant la période de convalescence de l'intéressé ;
- 6- Une autorisation du Ministère de la Santé –ou bien une Décision Régionale spécifique- pour les soins à prodiguer dans le cadre des Programmes d'intervention Humanitaires autorisés.

ATTENTION : cette liste n'est pas exhaustive

Des pièces complémentaires peuvent être demandées sans entrainer la délivrance automatique d'un visa.

Chaque justificatif doit être présenté en Italien ou en Français et être impérativement accompagné de sa photocopie.

Conservez les originaux qui sont susceptibles d'être demandés par les autorités des frontières lors de l'arrivée dans l'espace Schengen.

Tarif unique 60/75 euros (payables d'avance en monnaie locale et en espèce)

DEPOT DES DOSSIERS SUR RENDEZ-VOUS : Tél 70 10 37 10

RENSEIGNEMENTS : Tél 71 754 133 / 71 750 024

Service des Visas – 9 Rue Imam El Ouzai – El Menzah IV – Tunis

Courriel : visti.tunisi@esteri.it